



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 62036

Texte de la question

En 2005, 2 790 étudiants, sur un total d'environ 8 000 inscrits, seront autorisés à poursuivre leurs études après un concours situé en fin de 1^{re} année. L'ordre des pharmaciens aurait souhaité que ce nombre soit porté à 3 000, c'est pourquoi M. Yannick Favennec demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de bien vouloir lui indiquer la politique du Gouvernement en ce qui concerne le numerus clausus des étudiants en pharmacie.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62036

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3440